



Pour la stimulation pour impact: créer un mouvement des droits fonciers des femmes au Sénégal

Recommandations d'action

- Identifier et capitaliser les bonnes pratiques ainsi que les besoins et aspirations des femmes en matière foncière à travers une approche de recherche-action-participative qui les impliquent
- Investir dans le renforcement des initiatives et des mouvements des femmes au niveau rural. Renforcer leurs capacités et apporter l'appui nécessaire leur permettant d'engager le dialogue avec les décideurs politiques afin de les amener à s'engager pour le changement.
- Apporter un appui aux initiatives qui permettent à la population locale de faire des demandes d'affectation foncière ou de régularisation de leur occupation foncière, surtout que le foncier se raréfie en raison des facteurs tels que l'expansion urbaine et les investissements étrangers. Utiliser des mécanismes pour recueillir des données, faire le suivi des dossiers et analyser les demandes. Ventiler les données en fonction du genre afin de faire le suivi des progrès réalisés dans le domaine des droits fonciers des femmes.
- Améliorer la gestion locale du foncier pour que les femmes soient en mesure de jouir pleinement de leurs droits. Il est important d'appuyer les pratiques qui favorisent la promotion des droits fonciers des femmes au niveau local, notamment l'octroi du droit d'usage et l'implication des femmes dans le processus de prise de décision.
- Il est important de favoriser l'accès au foncier pour la sécurité alimentaire et l'autonomisation économique. Cependant cela doit aller de pair avec l'accès aux ressources financières, au microcredit et aux moyens de production notamment par les femmes.
- Appuyer les initiatives pour une plus grande sensibilisation au sujet des questions de gouvernance foncière et des droits fonciers des femmes, par exemple à travers des émissions radio dans des langues locales.
- Créer des synergies et des espaces de concertation entre les femmes et les différents intervenant de la gouvernance foncière au niveau local pour mieux échanger sur les droits fonciers des femmes. Trouver des alliances avec les décideurs locaux, notamment les autorités coutumières et religieuses ainsi que les maires et élus locaux
- Favoriser le dialogue au niveau national pour l'intégration réel des besoins spécifiques des femmes dans les politiques publiques



['Cette lutte pour la participation de la femme au développement de notre pays, la sécurité et le respect des droits de l'homme doit être l'affaire de tous.']

Président Macky Sall, le 22 mars 2018 lors des célébrations de la Journée internationale de la femme

Quels droits fonciers sont-ils importants?

Au Sénégal, la législation nationale stipule que les femmes et les hommes jouissent de l'égalité des droits d'accès et de contrôle des ressources foncières et naturelles. La législation est progressiste mais dans la pratique la gouvernance foncière est hautement décentralisée et les décisions se conforment aux pratiques coutumières et traditionnelles. Les femmes ont accès au foncier à travers leurs maris, leurs pères ou frères ou les autorités coutumières telles que le chef du village, mais elles sont souvent exclues de la gouvernance foncière et au cas où elles sont célibataires, divorcées ou veuves elles peuvent perdre le droit d'accès. Par ailleurs dans la plupart des cas les femmes ne peuvent pas hériter de la terre qui est une propriété familiale gérée par le chef de famille et au Sénégal 95 pour cent des familles ont à leur tête des hommes (Sall 2010).

Un programme de recherche-action récente dénommé « Pour la sécurisation des droits fonciers des femmes en Afrique (WLRA) » a montré comment les femmes peuvent se faire mieux entendre dans leur demande pour le changement. Le programme a associé des activités menées concrètement au niveau rural par l'ONG Enda Pronat basée au Sénégal avec la recherche-action par LANDac, the Netherlands Land Academy (une académie des questions foncières au Pays Bas). Le défi actuel est d'optimiser l'utilisation de la meilleure pratique émergente identifiée par WLRA pour faire avancer la question des droits fonciers des femmes au Sénégal.

Les droits fonciers de la femme au Sénégal

Au Sénégal, la terre est une ressource qui est de plus en plus rare. Les communautés rurales sont confrontées à une forte insécurité foncière en raison de la croissance démographique, l'urbanisation, des investissements publics et privés (étrangers). Selon la loi les communautés ne peuvent avoir qu'un droit de jouissance sur la terre, elle ne peut être ni vendue ni achetée. La terre est par ailleurs considérée comme une propriété familiale selon les pratiques locales. Les communautés rurales sont réfractaires à l'attribution (légale) de terre à tout individu, homme ou femme.

Des données précises sur le pourcentage de femmes qui ont fait une demande de terre ou ont un pouvoir de décision sur l'utilisation de la terre ne sont pas disponibles. Mais il semble que la situation des femmes est particulièrement terrible. Les processus démocratiques qui devraient en principe autonomiser les femmes sont souvent invalidés par des pratiques coutumières. Les associations des femmes

Encadré 1. Le rôle des championnes locales au Sénégal

Les championnes locales – appelées animatrices foncières, s'occupent de la sensibilisation, la mobilisation et la communication des tâches à accomplir dans le cadre de l'accès et du contrôle du foncier au niveau du village. Elles collaborent étroitement avec les responsables traditionnelles et religieuses ainsi que les responsables des associations des femmes. Elles sensibilisent la communauté au sujet des droits fonciers à travers des discussions favorables au changement de mentalité chez les membres de la communauté, et encouragent les femmes à participer aux processus de prise de décision relatifs à la propriété familiale. Elles assistent également les paysans pour l'obtention des titres d'occupation foncière.

sont encouragées pour servir de moyen d'accès au foncier sous le couvert d'un titre collectif, mais dans la pratique c'est seulement de petites parcelles qui sont souvent attribuées pour être partagées entre plusieurs femmes, ce qui empêche pour la plupart du temps des revendications individuelles de la part des femmes mais surtout un réel processus d'autonomisation. Il n'est donc pas indiqué que les femmes soient exclusivement limitées à ce modèle collectif.

La connaissance est nécessaire en vue du changement

Il est important de générer de la connaissance afin de comprendre le genre de changement qui est nécessaire. Il est essentiel de comprendre les différents systèmes coutumiers de gestion des terres ainsi que la situation des femmes au sein de ces systèmes avant de chercher à renforcer leur position et à utiliser ces informations pour la réplique des initiatives efficaces. Le programme WLRA a identifié trois facteurs qui sont importants pour la compréhension de la question de l'accès et du contrôle du foncier par les femmes au Sénégal.

- **L'insécurité foncière:** au cours des ateliers WLRA les participants ont exprimé leurs inquiétudes au sujet de la protection des terres communautaires contre l'accaparement des terres ou la rapide urbanisation. Une question récurrente concernait la rareté des terres. S'il n'y a pas suffisamment de terres pour les hommes comment pourrait-on les partager avec les femmes?
- **L'ignorance des questions de sécurité foncière:** De nombreux participants étaient étonnés d'apprendre qu'ils ne sont pas propriétaires des terres qu'ils ont héritées de leurs

['Si nous ne pouvons même pas donner des terres aux hommes comment pouvons-nous en donner aux femmes?']

Un participant à l'atelier communautaire de Keur Socé en février 2018

ancêtres tant qu'ils ne les ont pas enregistrées auprès de la municipalité.

- **Les coûts de la sécurité foncière:** la sécurité foncière est coûteuse et est associée à d'autres aspects de citoyenneté. Plusieurs femmes ne sont pas en mesure d'enregistrer leurs droits en raison du temps, des coûts, de la corruption ou de la nécessité d'avoir une carte d'identité. En outre pour garder une parcelle, la loi exige qu'elle soit exploitée de manière productive, ce qui est particulièrement difficile pour les femmes qui n'ont qu'un accès limité aux capitaux.

Le renforcement des capacités des communautés locales

Le programme WLRA a commencé par recueillir des données en associant la recherche-action avec des ateliers communautaires. Enda Pronat a par ailleurs organisé des formations notamment à l'intention des animatrices foncières, des championnes locales qui jouent le rôle de facilitatrices entre les communautés et les autorités locales (voir encadré 1) Enda Pronat a également élaboré un formulaire modèle de demande de titre d'occupation foncière (*fiche de demande de parcelle*). Au Sénégal, il faut faire une demande auprès du Conseil municipal pour obtenir légalement un titre aux fins de sécurité foncière. Mais en général, la grande majorité des populations locales, en particulier les femmes, n'ont pas l'aptitude de rédiger ces demandes. Pendant la programme WLRA 361 personnes dont 160 femmes (44 pour cent) ont utilisé la fiche pour faire leur demande. (Voir encadré 2).

L'accélération aux fins d'impact: la création d'un mouvement

Le programme WLRA au Sénégal a établi qu'il est vital que les hommes et les femmes bénéficient de l'égalité d'accès et d'autorité en ce qui concerne la gouvernance des terres. Il a également démontré que le changement est possible de la base au sommet. À ce jour le programme a eu un vaste rayonnement impliquant au moins 526 personnes dans différentes communautés. Afin d'accélérer son succès, il est indiqué de voir comment optimiser la dynamique de la collaboration avec les animatrices foncières, les responsables



Encadré 2. Le succès des fiches d'Enda Pronat pour la demande de titre d'occupation foncière

Elaborée par Enda Pronat avec l'assistance d'un juriste, l'initiative de fiche modèle a facilité plus de 41 pour cent de demandes dans la communauté de Chérif Lô, 46 pour cent à Darou Khoudoss et 43 pour cent à Keur Socé. C'était la première étape dans la négociation pour l'accès à la terre avec les responsables traditionnels au niveau de la communauté. Les rapports sur les demandes font l'inventaire des contraintes spécifiques et des besoins réels des femmes en termes d'accès au foncier, d'initiatives locales (les formes organisationnelles et les stratégies locales) ainsi que des progrès accomplis en ce qui concerne la sécurité foncière et l'accès des femmes au foncier. Tous ces éléments servent de base pour les discussions relatives aux droits fonciers des femmes et le partage des connaissances aux différents niveaux de plaidoyer.

coutumiers et religieux qui ont reçu la formation et à travers les émissions radio et l'atelier national élargir la sensibilisation et le plaidoyer en faveur des droits fonciers des femmes.

L'appui en faveur des championnes locales

Il est nécessaire de renforcer l'appui aux championnes locales afin qu'elles puissent être des modèles, contribuer à la création du mouvement et établir le dialogue avec les communautés, les autorités locales et autres pour le renforcement de la légitimité sociale des droits fonciers des femmes.

L'appui à l'émancipation économique des femmes

L'accès à la terre est important pour la sécurité alimentaire et l'émancipation économique. Il doit être associé avec l'accès aux finances et au microcredit ainsi qu'aux moyens de production (tels que les semences et les équipements agricoles). Cela permettra aux femmes d'investir dans des activités agricoles et non agricoles afin de générer des revenus qui peuvent être réinvestis dans des intrants agricoles pour la mise en valeur des terres.

La promotion de la solidarité entre les femmes rurales

Des actions de solidarité sont importantes pour permettre aux femmes de s'entraider mutuellement. Des groupes locaux d'épargne et des groupes impliqués dans des activités alternatives de génération de revenus telles que la fabrication et la vente de savon sont un bon exemple de comment les femmes rurales peuvent collaborer pour surmonter les contraintes. De plus, les responsables locaux doivent veiller à ce que les affectations collectives de terres en faveur des femmes leurs offrent une surface adéquate et capable de maintenir leurs moyens de subsistance.

[À travers les activités de sensibilisation je crois [que] d'autres femmes peuvent voir ce que j'ai réalisé, j'ai creusé un puit pour faire pousser des légumes, mes arbres poussent normalement. Les hommes se disent « Awa, son champ est bien équipé et elle a réussi. Je ferai de même et je donnerai une parcelle à ma femme »]

Awa, championne locale à Cherif Lô

L'appui aux initiatives pour une prise de conscience plus accrue

Les émissions radio dans les langues locales ont permis aux participants, chefs locaux, responsables des associations des femmes et des jeunes et experts, d'intensifier la sensibilisation du public en ce qui concerne les questions de gouvernance foncière et des droits des femmes.

L'élaboration de mécanismes pour enregistrer et faire le suivi des données

De nombreuses personnes, notamment les femmes n'ont pas l'aptitude de rédiger des demandes de d'affectation foncière. Des initiatives d'appui telles que la fiche modèle susmentionnée, facilitent la procédure. Ces mécanismes ont un objectif double: ils permettent au final de sécuriser les terres des communautés y compris les femmes; mais il peuvent être utilisés pour recueillir des données et faire le suivi, enregistrer et analyser les demandes, notamment la ventilation des données par sexe, ce qui a son tour permet de faire le suivi des progrès réalisés dans le domaine des droits foncières des femmes.

L'appui aux plateformes des multiples intervenants

Les plateformes des multiples intervenants sont indispensables pour faire avancer la question des droits foncières des femmes et le dialogue sur les questions foncières au niveau national. L'implication des décideurs permettra de les responsabiliser pour l'amélioration de l'accès et du contrôle des femmes sur les terres dans le but d'un développement local plus inclusif.

La rationalisation de la dynamique

Il y a encore du pain sur la planche. Quel que soit le régime foncier, il est nécessaire d'avoir un changement structurel aussi bien au niveau local qu'au niveau national qui s'appuie sur les nombreuses associations rurales des femmes qui existent déjà et de « passer le relais » aux modèles et champions locaux qui sont aussi bien des femmes que des hommes.

Références

CRAFS (2016) Document de position du Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier sur la réforme foncière au Sénégal. www.cncr.org/sites/default/files/brochure_cncr_a4_8pages_1.pdf
Sall, FD (2010) Gender and access to land in Senegal. *IC4D*

Article. www.idrc.ca/sites/default/files/sp/Documents%20EN/idrc-ict4d-article-gender-land-en.pdf

UN Women Africa (22 March 2018) The President Macky Sall launches HeforShe campaign in Senegal. <http://bit.ly/2KJLJnl>

Organisation partenaire à Sénégal



enda Pronat

À propos du programme de la sécurisation des droits foncières des femmes en Afrique

LANDac – en coopération avec ENDA PRONAT – a mis en œuvre un programme de recherche-action dénommé « Pour la sécurisation des droits foncières des femmes en Afrique: la stimulation pour impact durable au Sénégal, au Kenya, au Malawi et au Mozambique (programme WLRA). Financé par le Ministère des Affaires étrangères des Pays Bas, le programme avait pour objectif d'identifier, d'exploiter et de stimuler les pratiques et les expériences efficaces des organisations et mouvements de base qui œuvrent pour le renforcement de l'accès et du contrôle des ressources foncières et naturelles par les femmes en Afrique. Pour des informations détaillées sur le programme et la présente note d'orientation en particulier, veuillez contacter Griet Steel (g.steel@uu.nl) ou visiter: www.landgovernance.org

Citation

Cottyn, I, Faye EH, Santpoort R. and Steel G (2018) la stimulation pour un impact durable: la création d'un mouvement des droits foncières des femmes au Sénégal. Note d'orientation 3: Pour la sécurisation des droits foncières des femmes en Afrique, LANDac: Utrecht.

Auteurs: Ine Cottyn (LANDac), El Hadji Faye (Enda Pronat), Romy Santpoort (LANDac) et Griet Steel (LANDac, Université Utrecht)

Photos: Ine Cottyn (LANDac) et Thierno Sall (Enda Pronat)
Design: Michelle McLinden-Nuijen (LANDac) et Margot Stoete (Université Utrecht)

Traduction: Lucile Dossou-Yovo (Polyglot Services Ltd.)

Avertissement: le programme a été financé par le Ministère des affaires étrangères des Pays Bas et supervisé par LANDac, the Netherlands Land Academy (l'académie des questions foncières des Pays Bas) chargée de la gouvernance foncière pour un développement équitable et durable. Les points de vue et les opinions exprimés dans cet article ne sont pas nécessairement ceux de LANDac ou de ses partenaires.